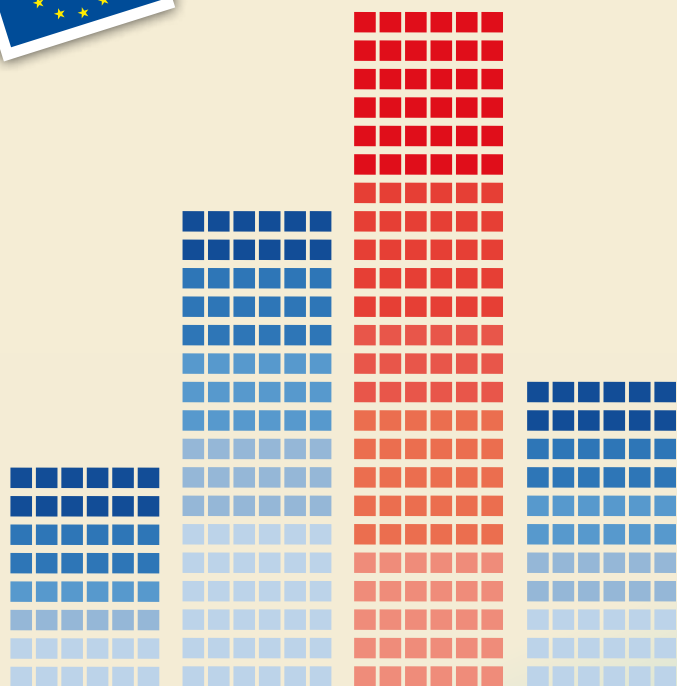


# Le Francilophone

Lettre d'information de Bruitparif,  
l'Observatoire du bruit en Île-de-France

N° 14  
Juillet 2012

Numéro spécial  
projet européen Life +, Harmonica



# harmonica

Comprendre le bruit pour agir

Edito

Ce numéro est publié à l'occasion d'une journée de travail « workshop » organisée ce 3 juillet par les équipes de Bruitparif et Acoucity, alors que le projet européen Harmonica entre pleinement dans sa phase opérationnelle.

Objet du dossier, l'efficacité en termes de réduction du bruit de revêtements de chaussées moins bruyants sur le périphérique parisien sera expérimentée dans le cadre du projet Harmonica. Tout comme l'opération « baisser d'un ton » menée dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris pour laquelle les équipes ont installé 5 stations de mesure.

Toujours dans le cadre du projet Harmonica, Acoucity présente les résultats de l'enquête visant à évaluer la connaissance et les attentes du grand public en matière d'information sur l'environnement sonore du territoire du Grand Lyon et de la région Ile-de-France.

Egalement au sommaire de ce numéro, un accompagnement renforcé des collectivités dans le cadre des plans de prévention du bruit dans l'environnement, la réalisation d'une cartographie régionale du bruit cohérente et le point sur la nouvelle directive européenne qui impose l'affichage des niveaux de bruit sur les pneumatiques.

Je vous souhaite une  
excellente lecture.

**Julie Nouvion**

Présidente de Bruitparif



Dossier : p. 2-3

Des revêtements  
de chaussées  
moins bruyants  
expérimentés  
sur le périphérique  
parisien

Également dans ce numéro

Mesurer • p.3 et 4

Accompagner • p.5

Sensibiliser • p.6

Forum des acteurs • p.7

En direct • p.8

Décryptage • p.8

A lire • p.8

Agenda • p.8

**Bruitparif**  
Observatoire du bruit  
en Île-de-France

# Des revêtements de chaussées moins bruyants expérimentés sur le périphérique parisien

Entre le 25 et le 29 juin dernier, les services de la voirie et des déplacements de la ville de Paris ont procédé au remplacement du revêtement de chaussée entre la Porte de Vincennes et le Pont de Lagny. Sur l'ensemble des voies et bretelles d'accès de cette section du périphérique, deux enrobés acoustiques de dernière génération vont être expérimentés. Partenaire de l'opération, dans le cadre du projet européen Harmonica, soutenu par Life+, Bruitparif a installé 5 stations de mesure pour évaluer l'efficacité de la solution.

Avec 35 km et plus de 100 000 habitants le long de son parcours, le boulevard périphérique est, d'après les cartes de bruit publiées par la Ville de Paris et les mesures effectuées par Bruitparif, un des axes les plus bruyants de la capitale. Victime de son succès, embouteillé à certaines heures, le «périph» assure un quart des déplacements parisiens, et constitue un lien important entre Paris et les communes riveraines.

## Des niveaux sonores particulièrement élevés

La campagne de mesure réalisée par Bruitparif a révélé des niveaux sonores tout autour du boulevard périphérique particulièrement élevés qui excèdent systématiquement les valeurs limites réglementaires de jour comme de nuit lorsqu'aucune protection acoustique n'a été mise en place. Des résultats qui viennent conforter et compléter les valeurs issues des modélisations effectuées par la ville de Paris.

par rapport à l'heure la plus bruyante (créneau 6-7 heure). Il y a également peu de variations en fonction du jour de la semaine, les niveaux nocturnes pouvant même être plus chargés le week-end. Un constat s'impose donc : pour les riverains exposés en façade du boulevard périphérique, il n'y a jamais de répit, ni la nuit, ni le week-end, ni même pendant les vacances scolaires.

Et ces riverains sont nombreux. De l'ordre de 61 000 personnes seraient impactées par le bruit du boulevard périphérique au sein d'une zone tampon de 150 mètres de part et d'autre du boulevard périphérique. Parmi elles, 41 000 personnes (soit 68 %) seraient exposées potentiellement à des niveaux qui excèdent la valeur limite de bruit relative à l'indicateur moyen journalier pondéré (Lden > 68 dB(A)). 37 300 riverains du boulevard périphérique subiraient des nuisances sonores de nuit qui vont au-delà de la valeur limite correspondante (Ln > 62 dB(A)).

## Expérimentation de revêtements acoustiques sur le périphérique

Dans le cadre de l'élaboration de son plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), la ville de Paris a décidé de prendre les choses en main. Un groupe de travail spécifique a été constitué sur le sujet afin d'étudier toutes les solutions possibles pour diminuer cette nuisance.

Un tronçon expérimental, sur le site du Grand Projet de Renouveau Urbain (GPRU) de la Porte de Vincennes, entre le Pont de Lagny et l'échangeur de la Porte de Vincennes a été retenu pour faire l'objet d'actions pilotes en matière de lutte contre le bruit. Parmi celles-ci, la limitation du bruit à la source avec le remplacement du revêtement de chaussée par des produits dotés de bonnes performances acoustiques est une piste sérieuse qui



devrait permettre de réduire l'exposition des riverains aux nuisances sonores.

Du 25 au 29 juin, les services de la Direction de la Voirie et des déplacements de Paris et de la société Colas ont appliqué les produits Rugosoft® et Nanosoft® dans les deux sens de circulation et sur les bretelles d'accès sur une section de 200 mètres.

Outre une diminution théorique annoncée par le fabricant de l'ordre de 7 à 9 dB(A), similaire à ce qui pourrait être obtenu par un trafic divisé par 8, l'utilisation de ce type de revêtement de chaussée modifie le spectre des fréquences audibles par les riverains pour produire un son plus « agréable » à l'oreille.

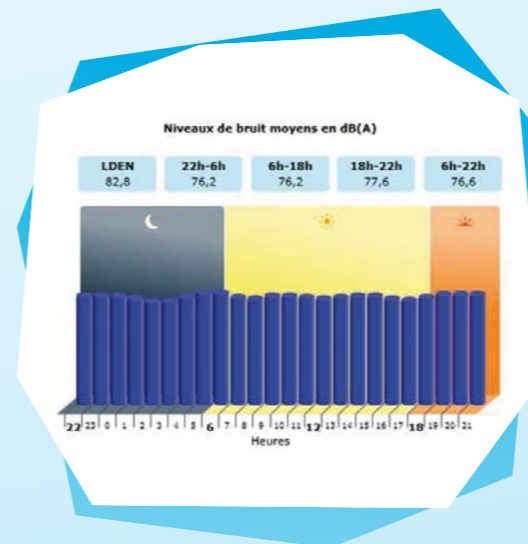
## Le périphérique sur écoute

Afin de quantifier l'impact acoustique de cette expérimentation et pour disposer de données de bruit avant/après, les équipes de Bruitparif ont déployé début mai 5 stations de mesure permanente dans le cadre du projet européen Harmonica, soutenu par Life+.

La première a été installée au niveau du terre-plein central (à proximité directe du trafic routier) et les 4 autres en façade d'immeubles riverains du boulevard périphérique. L'une d'entre elles située hors du périmètre de l'expérimentation servira de « témoin » pour évaluer l'efficacité du dispositif.

Les données de ces stations de mesure sont accessibles en temps réel au sein de la plateforme de diffusion des résultats du réseau, le site Rumeur, accessible via la page d'accueil du site de Bruitparif.

Les relevés faits sur ces stations avant le démarrage des travaux viennent confirmer les niveaux de bruit très élevés et omniprésents qui préexistaient pour les riverains les plus proches du boulevard périphérique. Pour les 4 stations en situation « riverains », les niveaux qui ont été enregistrés sont ainsi compris entre 76 et 83 dB(A) pour l'indicateur Lden et



entre 70 et 77 dB(A) pour l'indicateur Ln selon les emplacements, soit des niveaux qui excèdent de 8 à 15 dB(A) les valeurs limites réglementaires.

L'efficacité liée au changement de revêtement va pouvoir être évaluée à proximité de la source (à partir des données de la station située sur le terre-plein) et en situation d'exposition des riverains (à partir des données des stations situées en façade).

Le suivi durera plusieurs mois afin de vérifier que les performances acoustiques des nouveaux revêtements résistent bien à la charge très importante de trafic du boulevard périphérique.

Pour compléter le dispositif, des mesures seront réalisées dans un véhicule, à l'aide d'un mannequin acoustique capable d'enregistrer les niveaux sonores perçus par l'oreille humaine et de réaliser des enregistrements audionumériques. Ceci permettra de documenter le gain en termes de confort acoustique pour les automobilistes également.

Selon les conclusions de l'expérimentation, la Ville de Paris pourrait décider de traiter d'autres zones avec des revêtements acoustiques équivalents ou encore plus récents.

## Focus

### Combiner les actions pour réduire le bruit

La réduction du bruit sur un axe à forte circulation nécessite une combinaison de plusieurs actions. Différents types de mesures méritent ainsi d'être étudiées :

#### Les actions qui permettent une diminution du bruit à la source :

- pose de revêtements de chaussée plus silencieux ;
- réduction de la vitesse, notamment la nuit ;
- diminution du trafic, notamment des véhicules utilitaires ;
- sensibilisation des conducteurs à une conduite apaisée (limiter les coups de klaxons, les sirènes, le passage de véhicules 2 roues motorisés bruyants).

#### Les actions qui permettent de limiter la propagation du bruit :

- pose d'écrans anti-bruit ou de merlons ;
- réalisation de couvertures partielles ou totales ;
- implantation de bâtiments à usage commercial en premier rideau, jouant le rôle de mur anti-bruit pour les bâtiments d'habitation situés en deuxième rideau.

#### Les actions qui permettent de protéger l'intérieur des habitations du bruit extérieur :

- lors des constructions, veiller à ne pas orienter les pièces principales des logements (séjour, chambres) du côté du boulevard périphérique ;
- isolation des façades ;
- actions sur les formes architecturales des bâtiments (balcons anti-bruit...).

## Autoroute A6 : Les travaux de rénovation de la chaussée démarrent

Les riverains de l'autoroute sur la portion de 3,5 km entre Lisses et Villabé (91) vont bientôt pouvoir souffler. Fin août 2012, les fameuses dalles en béton plus que cinquantenaires devraient avoir disparu au profit d'un revêtement plus silencieux. Afin de mesurer son efficacité sur la diminution des nuisances sonores, Bruitparif vient d'installer une station de mesure sur la commune de Villabé.

Epreuve pour les mécaniques, particulièrement dangereuse pour les motards, la chaussée vétuste et largement circulée sur cette portion de l'autoroute A6 génère des nuisances sonores importantes. C'est ce que confirme la mesure préalable réalisée par Bruitparif en mars 2011, qui indiquait des niveaux de l'ordre de 76 dB(A) selon l'indicateur Lden, à une quarantaine de mètres de l'autoroute sur la commune de Villabé dans le sens Province-Paris.

Afin de suivre l'évolution de la situation, Bruitparif vient d'installer une station sur le même site avant le démarrage opérationnel des travaux de voirie. Les internautes peuvent désormais, en temps réel, observer les résultats de mesure sur le site Rumeur. Mise en place le 20 avril dernier, la station confirme les résultats obtenus en 2011. Des niveaux qui devraient, espérons-le, nettement baisser à la fin des travaux.

Initié par les opérations de relèvement des dispositifs latéraux de sécurité et d'assainissement sur cette section, le chantier se poursuivra par le réhaussement d'un premier ouvrage au sud de cette section. La pose du nouveau revêtement est prévue pendant les nuits de semaine courant juillet et août 2012.

A noter que le chantier sur une section de 16 km au sud d'Eury entre les communes de Lisses (91) et Saint-Germain l'École (77) sera réalisé sur 4 ans pour faire disparaître totalement la chaussée en dalles de béton.



Afin de faciliter les démarches de concertation entre les différents acteurs (exploitants, riverains et Mairie), 5 stations de mesure de bruit viennent d'être installées rue Jean-Pierre Timbaud dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement à Paris pour caractériser les niveaux sonores sur les terrasses des établissements de la rue. Un dispositif inédit, mis en œuvre dans le cadre du projet européen Harmonica soutenu par Life+ et par la ville de Paris. Explications.

Initiée dans le cadre des Etats-Généraux de la Nuit, sous l'impulsion du Maire de Paris Bertrand Delanoë, et la responsabilité de Mao Peninou, Adjoint au Maire de Paris, l'expérimentation a pour objectif de mettre à la disposition des différents acteurs des données fiables de caractérisation des niveaux sonores. Très attendus par les différentes parties à la recherche de solutions pour un mieux vivre ensemble, les résultats de mesure devront permettre d'engager un dialogue constructif pour améliorer la situation.

En effet, depuis l'interdiction de fumer dans les lieux publics, les tensions s'accroissent entre exploitants de bars, de lieux musicaux et riverains sur le thème des nuisances sonores. C'est un fait, les clients sont plus nombreux sur les terrasses ou sur la voie publique aux abords des établissements et génèrent ainsi plus de bruit et potentiellement de nuisances pour les riverains mais ce, sans nécessairement en être conscients.

### Alertes sms dès que le bruit dépasse un seuil

Composé de 5 stations autonomes en énergie grâce à des panneaux solaires et une batterie interne permettant 60 jours d'autonomie sans aucun apport solaire, le dispositif permet de mesurer en continu et de stocker le niveau sonore exprimé en dB(A) seconde après seconde. A noter que les capteurs ne permettent pas de faire d'enregistrement audio numérique garantissant ainsi le respect de la vie privée (pas de réécoute possible des conversations).

L'expérimentation pilote sera menée sur 5 mois entre mai et fin septembre 2012. Dans un premier temps, l'analyse des données de mesure recueillies sur 2 mois fera l'objet d'un diagnostic initial qui sera présenté aux différents acteurs courant juillet. Seront ensuite expérimentées un certain nombre de solutions, dont une

alerte sms déclenchée par le dispositif de mesure qui préviendra les exploitants dès que le niveau sonore dépasse un seuil qui aura été fixé en concertation avec l'ensemble des acteurs. Les gérants seront alors informés que le bruit risque de gêner le voisinage et pourront demander à leur clientèle de baisser d'un ton. D'autres solutions mises en place par les établissements (oriflammes avec des messages de sensibilisation, sous-bock, affiches...) viendront compléter le dispositif.

A terme, cette action sera évaluée grâce à l'indice de bruit grand public élaboré dans le cadre du projet européen Harmonica, soutenu par Life+.



## FOCUS

### Vie nocturne dans le 11<sup>ème</sup> : de nouveaux outils pour la médiation

Interview de Stéphane Martinet, adjoint au Maire du 11<sup>ème</sup>, en charge de l'expérimentation

**Francilophone :** Dans quel contexte la Mairie du 11<sup>ème</sup> a-t-elle décidé de mettre en œuvre cette expérimentation ?

**Stéphane Martinet :** « Une progressive concentration de bars et de restaurants rue Jean-Pierre Timbaud a commencé à poser problème voici 18 mois. Les émergences sonores étaient de plus en plus fréquentes, de plus en plus fortes au point que les riverains ont créé une association qui porte aujourd'hui leur légitime revendication de retrouver un espace de vie qui leur assure calme et sérénité. Les bars se sont eux aussi organisés en association, sur notre suggestion car avoir des interlocuteurs « institutionnels » de chaque côté est une base. Très vite, lors des premières rencontres, nous nous sommes aperçus que les discours reposaient sur des appréciations sur lesquelles personne ne tomberait d'accord si elles ne reposaient pas sur des données objectives. D'où l'appel à Bruitparif qui propose ces sondes performantes qui nous aideront à objectiver les problèmes. »

**Francilophone :** Quels sont les différents outils que vous avez mis en œuvre ?

**SM :** « Par essence la médiation repose sur le dialogue. Nous avons ainsi privilégié le dialogue dans la lutte préventive contre les nuisances sonores. Les Pierrots de la Nuit et les Correspondants de Nuit, tous deux mis en place par la Mairie de Paris, les vigiles et les chutteurs ainsi que les outils de communication devant et dans les bars, mis en place par les exploitants, les moyens humains de la Police nationale présents

au titre de la prévention et qui marquent le changement d'angle du Ministère de l'Intérieur, tous ces dispositifs reposent sur le dialogue. Nous avons aussi renforcé le nettoyage des rues, changé les horaires de ramassage des verres, accentué le masquage des graffitis. Bref, tout ce qui pouvait être fait, tous les personnels qui pouvaient être mobilisés le sont et chacun a une fonction précise qui correspond à un besoin précis. Nous faisons le pari qu'avec le temps les consommateurs prendront conscience du besoin absolu de respect des voisins. Cependant, il va de soi que la Police nationale doit faire, fait et fera son travail coercitif lorsque c'est nécessaire. Le Maire Patrick Bloche et moi-même n'avons aucun état d'âme à ce propos. »

**Francilophone :** Qu'attendez-vous de la mesure du bruit ?

**SM :** « Nous espérons que sur ces bases objectives bars et riverains établissent un modus-vivendi. En effet, nous souhaitons que soit établi pour chaque établissement un seuil au-delà duquel une alerte serait activée qui permette au personnel du bar de réguler les émergences devant l'établissement. Ce seuil pourra être révisé. A terme, les établissements pourront se doter de ces systèmes en propre et compléter de signaux lumineux qui avertissent les clients des bars du dépassement du seuil. Cela supposant une dépense d'investissement de la part des bars, nous allons dans un premier temps tester le dispositif, puis si les résultats sont probants, la démonstration aura été faite de son opportunité et les bars accepteront probablement d'investir, pour le bien de tous. »

Face au retard important dans la réalisation et la publication des cartes stratégiques de bruit et des plans d'action en application de la directive européenne 2002/49/CE, la France se trouve désormais dans une situation de précontentieux avec la Commission européenne. Dans ce contexte, Bruitparif a renforcé son assistance et son accompagnement auprès des collectivités territoriales concernées en Ile-de-France. Explications.

Avec déjà 4 ans de retard par rapport à l'échéance fixée par la commission européenne, il n'est plus question de tergiverser. C'est une obligation, les autorités compétentes en matière de bruit dans l'environnement doivent désormais publier leur plan. Quitte à produire un premier PPBE d'orientation qui sera complété par la suite (le plan devant nécessairement être réactualisé en 2013), le Ministère enjoint désormais les collectivités à plancher sur le sujet et à arrêter leur plan d'action, d'ici la fin de l'année 2012.

intéresse (dépassements des valeurs seuil pour les différentes sources de bruit pour les indicateurs Lden ou Ln, zones multi-exposées à plusieurs sources de bruit...). Afin de compléter l'information, les collectivités peuvent ensuite superposer d'autres couches d'information, notamment celles concernant le mode d'occupation du sol). La carte ainsi obtenue par la superposition des informations permet de localiser les zones sensibles où des niveaux de bruit sont excessifs pour une première identification des enjeux sur le territoire.

avec les niveaux de bruit inférieurs à 55 dB(A) toutes sources de bruit des transports confondues. Ainsi, en la sélectionnant, apparaissent les zones pouvant être considérées comme « calmes » d'un point de vue acoustique. En croisant ces informations avec les couches « Espaces verts » (parcs et jardins, zones naturelles protégées...), on peut visualiser les sites soumis à de faibles niveaux de bruit qu'il serait utile de préserver. A l'inverse, il sera également aisé d'identifier ceux soumis à des niveaux de bruit excessifs afin d'y proposer des actions.

### Une trame pour élaborer son PPBE

Pour les y aider, Bruitparif a mis en place une trame accompagnée de modèles de documents et d'outils pratiques. Armées de ces supports, les autorités compétentes de l'agglomération parisienne devraient pouvoir répondre plus facilement aux exigences réglementaires. En particulier, la trame est une aide efficace pour une vision globale des enjeux sur le territoire permettant de définir des actions ciblées. Les collectivités y trouveront une aide méthodologique, des modèles de courriers à adresser aux gestionnaires d'infrastructures notamment, des tableaux simples à remplir... pour répondre aux différentes parties du plan ou à utiliser dans le cadre de l'intervention d'un bureau d'études.



### Un outil de cartographie experte pour la hiérarchisation des enjeux...

Pour la hiérarchisation des enjeux liés aux différentes sources de bruit dans l'environnement (route, fer, aérien), Bruitparif a créé spécialement un modèle de carte au sein de l'espace de cartographie experte de l'extranet du Forum des acteurs. Pour les collectivités d'Ile-de-France rien de plus simple, il suffit de s'inscrire à l'aide du formulaire accessible depuis l'onglet « Forum des acteurs » sur la page d'accueil du site de Bruitparif.

A l'aide de la cartographie qui se comporte comme un web-SIG, les collectivités peuvent zoomer sur leur territoire et sélectionner la couche de bruit qui les

Pour la hiérarchisation de ces enjeux, Bruitparif a élaboré un indice agrégé de population exposée à des niveaux critiques de bruit. Construit à partir des données issues des cartes stratégiques du bruit et des données de population estimées au bâtiment, cet outil permet de visualiser les secteurs où les populations sont les plus fortement exposées au bruit des transports et où les actions doivent être prioritairement envisagées.

Pour aller plus loin dans l'analyse, les autorités compétentes qui disposent de couches SIG peuvent les télécharger sur l'outil et créer un espace personnel de travail. Il peut être notamment utile d'ajouter les informations concernant les projets d'urbanisation ou les zones à urbaniser du PLU... Pour ceux qui ne disposeraient pas de SIG, il est également possible d'annoter la carte avec des outils simples de dessin.

### ... et pour la localisation des potentielles zones calmes

Egalement dans l'outil de cartographie experte de l'extranet « Forum des acteurs », Bruitparif a créé une couche d'information

### Des fiches pour évaluer les actions de réduction du bruit

Pour aller plus loin, Bruitparif propose à ses adhérents un ensemble de fiches avec des éléments concrets pour étudier l'opportunité de mettre en place certains types d'actions sur leur territoire. Actions sur la vitesse et les revêtements, gestion du trafic, articulations avec les opérations d'urbanisme... ces outils devraient être une aide importante lors de la prise de décision. Chaque thématique sera traitée sous la forme de deux fiches synthétiques : l'une avec l'essentiel à connaître et l'autre comportant les modalités techniques et pratiques plus détaillées.

### Des sessions de formation

Afin d'accompagner les collectivités d'Ile-de-France dans la prise en main de ces outils, Bruitparif organise des sessions de formation dont la dernière s'est tenue le 21 juin dernier.

Le 20 septembre prochain, une nouvelle journée libre et gratuite permettra de répondre aux questions techniques que se posent toutes les autorités compétentes qui sont en cours de réalisation de leur PPBE. Entre temps, les adhérents de Bruitparif sont invités à participer à des groupes de travail sur l'élaboration des PPBE tous les jeudis jusque fin juillet. Deux sessions (10h30-12h30 et 14h30-16h30) avec 5 personnes au maximum sont ouvertes sur inscription.

# Environnement sonore : état de la connaissance et attentes du grand public

Sensibiliser

Afin d'évaluer l'état de la connaissance et les attentes du grand public en matière d'information sur l'environnement sonore du territoire du Grand Lyon et de la région Ile-de-France, Acoucity a réalisé une vaste enquête. L'enquête par téléphone a été effectuée par le cabinet Enou Research, dans le cadre du projet Harmonica, soutenu par Life+.

Dans le cadre de cette enquête téléphonique, un échantillon représentatif de huit cent personnes, réparti sur les deux territoires concernés, a été interrogé du 27 février au 10 mars 2012.

Cette enquête comportait 3 volets : la perception de l'environnement sonore par le grand public, son niveau de connaissance en acoustique (donc sa compréhension) et ses attentes en matière d'information sur le bruit. Elle va former une base solide sur laquelle seront élaborés des outils adaptés et accessibles à tous dans le cadre du projet Harmonica. Elle constitue aussi un état initial des connaissances et des attentes du public qui pourra servir de référence lors de l'évaluation des apports des outils mis à la disposition du public à l'issue du projet.

Rappelons que le projet Harmonica, d'une durée de trois ans (octobre 2011 à octobre 2014), vise à renforcer l'appropriation de la question de l'environnement sonore par le grand public et les autorités, afin d'accroître l'efficacité des politiques de réduction des nuisances sonores aux niveaux local, national et européen :

- en facilitant l'accès aux informations sur l'environnement sonore et les solutions de réduction du bruit,
- en rendant cette information compréhensible par tous,
- en harmonisant les méthodes et les moyens de comparer la situation dans les différents territoires et d'évaluer les actions visant à réduire le bruit.

## Les résultats de l'enquête

Confirmant les résultats d'autres enquêtes sur la perception de l'environnement sonore réalisées en France, les sondés placent la pollution sonore après les problématiques de la qualité de l'air et de l'eau.

Le trafic routier arrive en tête des sources de bruit estimées les plus gênantes sur les deux



régions concernées par l'enquête. Le trafic ferroviaire est cité en second. Ce dernier est plus souvent évoqué comme source de nuisances sur le territoire du Grand Lyon qu'en Ile-de-France où le trafic aérien constitue une gêne plus importante pour la population.

La gêne moyenne ressentie par les personnes sondées est légèrement supérieure en Ile-de-France, et à Paris notamment, mais la différence n'est pas statistiquement significative.

## Quel niveau de connaissance ?

Lorsqu'il s'agit d'associer une unité de mesure à l'intensité d'un niveau sonore, 56% des répondants citent spontanément le décibel. En revanche, ils ont plus de difficultés à associer des niveaux de bruit aux situations d'exposition de la vie quotidienne. On observe ainsi une dispersion importante des réponses avec une surestimation des niveaux de bruit aérien, une relativement bonne estimation des bruits routier et ferroviaire, mais une sous-estimation du niveau sonore dans les chambres à coucher, estimé équivalent à celui d'un « désert », et des parcs urbains.

Pour la période de jour, 60% des sondés estiment qu'un fond sonore faible mais continu constitue un risque de gêne tandis que 40% d'entre eux associent leur gêne à un bruit ponctuel de forte intensité. Cette proportion est plus importante en région parisienne que sur l'agglomération lyonnaise, résultat qui peut être interprété par une perception plus élevée du bruit aérien en Ile-de-France. Pour la période de nuit, c'est le bruit ponctuel de forte intensité qui gêne le plus les sondés (52% en moyenne).

Une très faible proportion des sondés estime connaître l'exposition au bruit de son domicile et cette estimation se base très souvent sur des informations peu fiables et non vérifiables. Lorsqu'ils sont interrogés sur les effets de la pollution sonore sur la santé, les sondés citent en majorité des effets sur le comportement, sont évoqués ensuite le stress puis les troubles du sommeil. Un quart des répondants pense que le bruit a des effets sur la santé en général.

## Quelles attentes en matière d'information ?

L'enquête confirme que les connaissances en acoustique (mesure, méthodes, niveaux de bruit, réglementation...) des répondants sont très parcellaires. Au final, un quart de la population (représentant majoritairement des personnes se déclarant impactées par le bruit) attend que l'information soit diffusée prioritairement par des associations spécialisées en acoustique et les collectivités locales. D'après les résultats, la prise en compte d'indicateurs d'urgences offrirait une bonne complémentarité à la documentation du niveau sonore.

## Des citoyens prêts à changer leurs habitudes ?

Enfin, il convient de noter que près de 75% des répondants seraient favorables à la mise en place de restrictions de circulation et à un changement de leurs habitudes de déplacements dans le but de participer à l'amélioration de notre environnement sonore commun.

Pour en savoir plus sur l'enquête d'Acoucity email : [observatoire.bruit@acoucity.org](mailto:observatoire.bruit@acoucity.org)

# Bruitparif se lance dans la réalisation d'une cartographie régionale du bruit

Forum des acteurs franciliens

Les membres de Bruitparif ont adopté à l'unanimité la charte décrivant les modalités générales d'élaboration d'une cartographie régionale du bruit à l'échelle de l'Ile-de-France. Le projet est porté par l'observatoire avec le soutien et la participation active de ses membres, partenaires du projet (autorités compétentes pour l'élaboration des cartes de bruit stratégiques, gestionnaires d'infrastructures, détenteurs de données d'entrée, producteurs de cartes de bruit, représentants du monde associatif).

En mutualisant les données et les compétences, les partenaires s'engagent à créer un référentiel établi de manière cohérente sur l'ensemble du territoire, outil qui permettra d'enrichir la connaissance et l'information sur l'environnement sonore, d'éclairer les décisions publiques en matière d'aménagement et de transport et d'alimenter la recherche sur les relations entre bruit et santé. Il sera également très précieux dans le cadre du projet Harmonica, soutenu par Life+.

Rendu nécessaire pour répondre aux objectifs définis par l'Etat dans le 2<sup>ème</sup> Plan Régional Santé Environnement, notam-

ment les fiches « Identifier les points noirs environnementaux afin de réduire les zones de cumul d'exposition prioritaires » et « Poursuivre et renforcer la politique régionale de lutte contre les nuisances sonores des transports terrestres », le projet permettra d'améliorer la connaissance du risque et d'enrichir les autres bases de données environnementales en vue d'une exploitation croisée.

## Mettre à disposition des données fiables et cohérentes

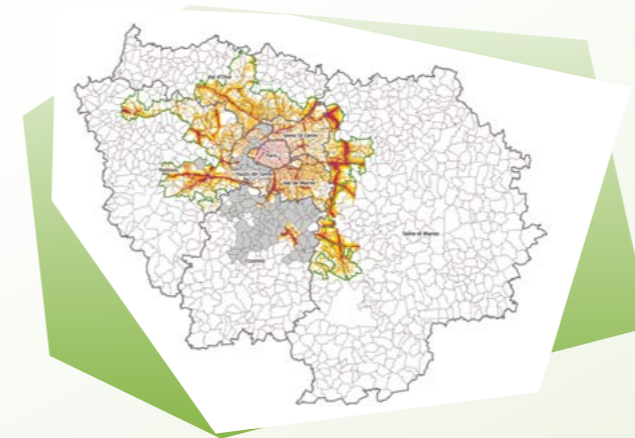
IL s'inscrit également dans les démarches portées par la Région Ile-de-France de développement des transversalités entre les problématiques environnementales air/bruit/énergie, la mise en évidence des TEP (Territoires Ecologiquement Prioritaires) et la mise à disposition de données fiables dans le cadre des politiques de lutte contre le bruit et les travaux d'élaboration des grandes orientations en matière

d'aménagement et de déplacement que représentent le plan de déplacements urbains (PDU) et le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF).

La cartographie régionale s'avère par ailleurs indispensable à Bruitparif pour servir de socle au renforcement de la stratégie de surveillance du bruit : définition des sites complémentaires devant faire l'objet d'une surveillance permanente à l'aide de l'implantation de stations fixes, planification de campagnes de mesure...

Etabli de manière à respecter les exigences de la directive européenne 2002/49/CE tout en les dépassant (la cartographie portera sur l'ensemble du réseau régional de transports et ne sera pas limitée aux grandes infrastructures ni au territoire de l'agglomération parisienne), ce nouveau référentiel devrait être rendu public d'ici un an. Il sera mis à disposition de tous les Francilien-ne-s et des acteurs publics et privés concernés, notamment des collectivités territoriales de l'agglomération parisienne désignées comme autorités compétentes pour la mise en œuvre de la directive 2002/49/CE, qui pourront ainsi, si elles le souhaitent, l'utiliser aux fins de publication ou de réactualisation des cartes de bruit sur leur territoire.

Dispositif pérenne, le référentiel sera régulièrement actualisé grâce aux informations que les signataires de la charte se sont engagés à transmettre à Bruitparif.



ment les fiches « Identifier les points noirs environnementaux afin de réduire les zones de cumul d'exposition prioritaires » et « Poursuivre et renforcer la politique



Le site internet harmonica-project.eu est en ligne

Le site du projet européen Harmonica financé par le programme Life+ 2010, piloté par Bruitparif en partenariat avec Acoucity est accessible.

Contexte et objectifs du projet, résultats attendus, événements à venir, galerie de photos... pour suivre les différentes étapes d'Harmonica qui verra notamment la proposition et l'évaluation d'un indice de bruit simple et proche du ressenti des populations, rendez-vous sur le site

Et pour être informé régulièrement, inscrivez-vous en ligne à la newsletter du projet.



# Décryptage

## Directive européenne : les pneumatiques affichent les niveaux de bruit

Afin d'améliorer la sécurité et de promouvoir des pneumatiques moins bruyants, la Commission européenne impose un nouvel étiquetage à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain. Les distributeurs de pneumatiques neufs pour voitures particulières, utilitaires légers, poids lourds, autocars et bus devront notamment afficher en toute transparence les niveaux de bruit de roulement externe.

La réglementation européenne prend en compte le nombre de décibels émis par le roulage et sa position en regard de la future valeur limite qui entrera en vigueur entre 2012 et 2016 (réglementation CE/661/2009).

Hormis l'indication de niveau sonore en décibel, l'étiquetage comprendra une icône avec une, deux ou 3 ondes noires.



Trois ondes noires indiquent les plus mauvaises performances

Trois ondes noires indiquent que le pneu émet un niveau de bruit au-dessus de la future norme mais inférieur au maximum autorisé actuellement. Deux ondes signifient que le niveau de bruit émis par le pneumatique est conforme aux limites qui seront appliquées à l'avenir. Une seule onde signifie que le niveau de bruit du pneumatique se situe au moins 3 décibels en dessous de la future limite légale. Une information qui devrait permettre aux consommateurs de choisir en toute connaissance de cause.

## A lire

**Rapport d'activité de Bruitparif**  
Développement du réseau Rumeur qui a presque doublé, mise en ligne de l'interface des données de mesure en temps réel, séminaire technique du Forum des acteurs sur les solutions de lutte contre le bruit routier, colloque régional sur les PPBE, projets européens Harmonica et Quadmap...  
Découvrez l'ensemble des activités 2011 dans ce nouveau rapport annuel disponible en téléchargement sur le site [www.bruitparif.fr](http://www.bruitparif.fr), rubrique « Ressources » > Publications Bruitparif > Rapports d'étude d'activité.



**Campagne de mesure Toussus-le-Noble**  
Bruitparif a réalisé une documentation très fine de l'environnement sonore autour de l'aérodrome de Toussus-le-Noble permettant de quantifier les niveaux de bruit, d'identifier précisément les événements acoustiques associés aux mouvements d'aéronefs et d'en décrire les caractéristiques (niveau maximum atteint, durée de l'événement, émergence par rapport au bruit de fond résiduel...)  
Pour télécharger cette étude, RDV sur le site [www.bruitparif.fr](http://www.bruitparif.fr), rubrique « Ressources » > Publications Bruitparif > Rapports d'étude Bruitparif.



**Etude bruit routier Val-de-Marne**  
Afin d'étudier finement l'environnement sonore des voiries du Val-de-Marne, Bruitparif a documenté 50 sites d'intérêt. L'ensemble des résultats est disponible dans un rapport publié sur internet.  
Pour télécharger cette étude, RDV sur le site [www.bruitparif.fr](http://www.bruitparif.fr), rubrique « Ressources » > Publications Bruitparif > Rapports d'étude Bruitparif.



## Agenda

> 28-30 novembre 2012

Bruitparif organise 3 journées d'échanges et d'information en matière de gestion et de prévention du bruit à l'échelle des grandes agglomérations européennes.  
Le 29 novembre, dans l'hémicycle du Conseil régional se tiendra un colloque à dimension européenne.  
Les 28 et 30 novembre, Bruitparif et la ville de Paris accueilleront les villes membres du réseau Eurocities pour deux journées d'ateliers de travail et de visite de terrain.  
Pour télécharger le programme et vous inscrire, RDV très prochainement sur le site internet de Bruitparif.



Observatoire du bruit en Île-de-France

Le Francilophone  
Lettre d'information de Bruitparif  
Directeur de publication : Julie Nouvion  
Rédaction : Cathy Lazare, Fanny Mietlicki  
Conception et maquette originale :  
Diagraphe - [diagraphe.fr](http://diagraphe.fr)  
Bruitparif : 9, impasse Milord - 75018 Paris  
Tél : 01 75 00 04 00 - Fax : 01 75 00 04 01  
Email : [contact@bruitparif.fr](mailto:contact@bruitparif.fr) - <http://www.bruitparif.fr>